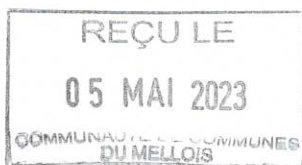




**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE**  
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Territoires/GER/  
Aménagement urbanisme  
Réf : MPR/PAL/2023/022



Communauté de Communes  
du Mellois en Poitou  
Kryst'elle VERSABEAU  
Les Arcades  
2 place de Strasbourg  
79500 MELLE

Vouillé, le 31 mars 2023

**Objet : Avis sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Romans lès Melle**

**Charente-Maritime**  
Site principal - Siège Social  
2 avenue de Fétilly  
CS 85074  
17074 LA ROCHELLE cedex 9  
Tél. : 05 46 50 45 00  
[accueil@cmds.chambagri.fr](mailto:accueil@cmds.chambagri.fr)

**Deux-Sèvres**  
Site principal  
Maison de l'Agriculture  
CS 80004  
79231 PRAHECQ cedex  
Tél. : 05 49 77 15 15  
[accueil@cmds.chambagri.fr](mailto:accueil@cmds.chambagri.fr)

**Antennes**  
Bressuire (79)  
Ferrières (17)  
Jonzac (17)  
Melle (79)  
Parthenay (79)  
Saintes (17)  
Saint-Jean d'Angély (17)  
Thouars (79)

Monsieur le Vice-Président,

Conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis pour avis, un exemplaire de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Romans-lès-Melle. Reçu en date du 20/03/2023 et après consultation des différentes pièces constituant le dossier, vous trouverez ci-dessous l'avis de la Chambre d'agriculture.

La présente révision allégée a pour objectifs de réduire la zone A sur le secteur de la Garenne au vu de parcelles constituant des fonds de jardins.

Ainsi, la zone UA est étendue sur 1 200 m<sup>2</sup> mais les limites de la zone restent à 100 m de l'entreprise agricole située plus au nord.

Dès lors, ce projet de modification n'apporte pas de remarque.

La Chambre d'agriculture émet donc **un avis favorable au projet** au titre de l'article L112-3 du code rural et de la pêche maritime relatif à la réduction des espaces agricoles, et de l'article L132-7 du code de l'urbanisme.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Président, mes salutations distinguées.

Le Président  
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

  
Jean-Marc RENAUDEAU

Destinataires par voie électronique : DDT, commune de Saint-Romans-lès-Melle